

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Commune de Doue

Plan Local d'Urbanisme

Document graphique n°4.2-B

Plan de zonage
Zone bâtie du bourg

Echelle : 1 / 2000e

"Vu pour être annexé à la délibération du

Cachet et Signature
du Président :



GEOGRAM sarl
16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80
bureau.etudes@geogram.fr

Définition des zones

Zones urbaines:

Zone UA : Zone urbaine à dominante d’habitat regroupant les constructions du centre-bourg de Doue caractérisées par une architecture, une implantation et une densité spécifiques aux centres anciens.

Zone UB : Zone urbaine regroupant l’habitat plus récent du bourg de Doue, caractérisé par des constructions de type pavillonnaire.

Zone UC : Zone urbaine identifiée sur l'ensemble des hameaux du territoire.

Zones à urbaniser:

Zone AU : regroupe le secteur destiné à être ouvert à l’urbanisation à vocation principale d’habitat, cette zone est couverte par une Orientation d’Aménagement et de Programmation.

Zones Agricoles:

Zone A: regroupe les terres agricoles du territoire communal, équipées ou non, à protéger en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique.

Secteur Ap :Secteur insconstructible identifié au sud de l'Eglise afin de préserver les vues.

Zones Naturelles :

Zone N : regroupe les espaces naturels du territoire communal, équipés ou non, à protéger de l’urbanisation nouvelle en raison de leur valeur paysagère, écologique et économique.

Secteur Nj : Secteur de jardinset de potagers identifié dans le bourg afin de préserver un îlot de biodiversité au sein de la zone bâtie.

Secteur Ns : Secteur identifié à proximité du terrain de sports, destinés aux équipements publics liés aux sports et aux loisirs.

Zonage du PLU

- Zone UA - zone urbaine du centre historique densément bâti
- Zone UB - zone urbaine avec une densité plus faible
- Zone UC - zone urbaine identifiée sur les hameaux
- Zone AU - zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- Zone A - zone agricole
- Secteur Ap - secteur de la zone agricole à protéger
- Zone N - zone naturelle
- Secteur Nj - secteur de la zone naturelle identifiée autour des jardins du bourg
- Secteur Ns - secteur de la naturelle identifiée sur les équipements publics liés aux sports et aux loisirs

Liste et destination des emplacements réservés			
N°	Destination	Surface	Bénéficiaire
1	Les Neullis – Défense incendie	315 m²	Commune de DOUE
2	Mélarchez – Défense incendie	325 m²	Commune de DOUE
3	Bourg – Elargissement de voirie	197 m²	Commune de DOUE
4	Bourg – Aménagement du carrefour	197 m²	Commune de DOUE
5	La Loge – Défense incendie	335 m²	Commune de DOUE
6	Le Plessier – Défense incendie	325 m²	Commune de DOUE
7	Bourg – Augmentation des capacités de stationnement à proximité des équipements publics	2025 m²	Commune de DOUE

